



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/100

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT
POUR LES ÉTUDES DE FAISABILITÉ GÉOTECHNIQUES
POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE RESSOURCES
TECHNOPOLITAIN**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190702-2019_100-DE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date de convocation : 24 juin 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 24 juin 2019

**Le 2 juillet de l'année deux mille dix-neuf à
18h30**

à Léognan – Foyer municipal

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	M. LARRUE	GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	E	M. BLANQUE	MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. DANNÉ, secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/100

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LES ÉTUDES DE FAISABILITÉ GÉOTECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE RESSOURCES TECHNOPOLITAIN

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20190702-2019_100-DE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment son article 3-2-1 relatif à la protection et à la mise en valeur de l'environnement,

Vu le Règlement d'intervention annexé au Budget Primitif du Budget Principal 2019 du Département de la Gironde, voté le 17 décembre 2018,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu, dans le cadre de sa compétence développement économique a lancé la réalisation d'un projet sur son territoire pour le développement de projets innovants sur les sciences expérimentales, les sciences du vivant et les filières vitivinicoles. Dans ce cadre, un concours de Maîtrise d'œuvre a été lancé en 2018 pour la construction d'un Centre de Ressources Technopolitain, bâtiment d'environ 3500 m² sur le site de la Technopole de Bordeaux Montesquieu. Le lauréat du concours est le cabinet d'architectes ABF-Lab. La construction va regrouper les équipements suivants :

- un centre de conférences avec auditorium et salles de réunion
- un incubateur d'entreprises
- un espace de coworking
- des espaces de bureaux et de laboratoires pour accueillir les entreprises en pépinière
- un laboratoire partagé du vivant « biolab »
- une salle blanche
- un espace de restauration inter entreprises
- un musée du numérique

Le montant des travaux de construction est estimé à 9 950 000 € HT.

Ces nouveaux services en direction des entreprises et des acteurs du développement économique du territoire sont une réelle attente. Avec ce projet la Communauté de Communes de Montesquieu met à disposition des outils de travail performants pour permettre de développer des process innovants et de mutualiser les compétences des entreprises pour leur évolution.

En terme de conception, la CCM a fixé des priorités fortes en terme de développement durable et de qualité environnementale du bâtiment avec notamment :

- la conception d'un bâtiment à énergie positive et à faible empreinte carbone avec l'objectif du niveau Énergie Carbone E3C2
- la conception d'un bâtiment à fort confort de vie et d'usage avec le recours à des solutions d'énergies renouvelables (géothermie, boucle thermique énergétique, photovoltaïque, récupération des eaux de pluie...)
- une conception avec des procédés et matériaux éco-responsables (bâtiment à superstructure et ossature en bois, isolation en bottes de paille et laine de roche, parements en terre cuite et terre crue...).

La spécificité du projet nécessite des études poussées et la CCM doit lancer les études de faisabilité géotechniques et de Test de Réponse Thermique du Terrain avec les prestations suivantes :

- mission G2 AVP
- mission G2 PRO
- mission G2 DCE
- mission G4
- Étude hydrogéologique
- Test de Réponse Thermique du Terrain pour la faisabilité de la mise en œuvre de la géothermie



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/100

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LES ÉTUDES DE FAISABILITÉ GÉOTECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE RESSOURCES TECHNOPOLITAIN

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 033-243301264-20190702-2019_100-DE

Les études de faisabilité géotechniques et géothermiques seront effectuées durant l'année 2019. Le coût estimatif de l'ensemble de ces études est de 71 425 € HT.

Le Département déploie des aides aux collectivités qui permettraient de financer le projet.

L'étude pourrait être subventionnée par le biais du dispositif d'aide au « soutien à l'aménagement et au développement des territoires/projets innovants ». Le montant de l'aide est plafonné à 25 %, d'un montant maximum de 40 000 € HT, auquel le Département déduit le coefficient départemental de solidarité (CDS).

Pour la CCM, le CDS est de 0,86. Ainsi, la collectivité pourrait percevoir une subvention maximum de 8 600 € au titre du projet.

Dans un second temps, la CCM sollicitera à l'automne 2019 pour l'année 2020, le Département au titre du même dispositif pour les travaux de construction.

	Coût du projet HT	Taux de financement	Subventions demandées	Financeurs
Études de faisabilité géotechniques	71 425€	25%	8 600€	Département 33

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter le Département de la Gironde pour l'attribution d'une subvention pour la réalisation des études de faisabilité géotechniques et géothermiques,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 2 juillet 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement